



HAL
open science

Droit et sciences humaines - DSH

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Droit et sciences humaines - DSH. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02042097

HAL Id: hceres-02042097

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042097>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

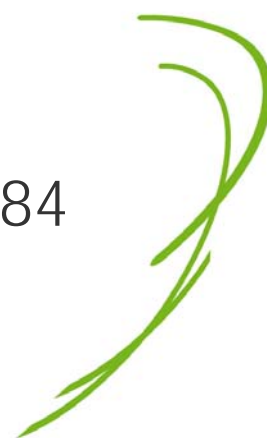
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 284



Droit et Sciences humaines

de l'Université de Cergy-Pontoise - UCP

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Jean Rossetto

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean ROSSETTO, Université François-Rabelais, Tours

Experts :

M. Jacques FONTANEL, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble

M. Sébastien LE GAL, Université de Reims Champagne-Ardenne

M. Pierre SADLAN, Sciences Po Bordeaux

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Anne CAMMILLERI



Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Droit et Sciences humaines* (DSH, ED 284) forme l'une des trois ED de l'Université de Cergy-Pontoise (UCP). Elle représente 48 % de l'effectif global des doctorants de cette université. Son périmètre scientifique concerne des disciplines variées, au premier rang desquelles figure le domaine SHS 2 (Normes, institutions et comportements sociaux, avec une prédominance pour le sous-domaine Droit), mais on y trouve aussi les domaines SHS 3 (Espace, environnement et sociétés), SHS 4 (Esprit humain, langage, éducation), SHS 5 (Langues, textes, arts et cultures), SHS 6 (Mondes anciens et contemporains). Il résulte de cette diversité disciplinaire que l'ED DSH comprend neuf unités de recherche en son sein et intéresse onze diplômes différents. A l'instar des deux autres écoles doctorales du site, l'ED DSH collabore étroitement, en particulier dans le domaine des formations doctorales, avec un collège doctoral créé en 2010, l'Institut des Etudes Doctorales (IED).

L'ED DSH inscrit son action dans le cadre du PRES de l'Université Paris-Grand-Ouest (UPGO) qui a vocation à devenir une Communauté d'Universités et d'Etablissements dont l'activité doit se développer autour de trois axes de recherche : *Réinventer l'entreprise, bâtir la ville de demain, Patrimoine et Création et créativité*. Pour sa part, l'ED DSH entend inscrire sa politique scientifique générale dans trois directions : la transparence, la qualité scientifique et la qualité de l'encadrement. Au plan administratif, l'ED DSH s'appuie efficacement sur le Service de la Recherche, Valorisation et Etudes Doctorales (SERVED) mis en place par l'UCP.

Cette ED regroupe 209 doctorants en 2013 (230 en 2012) pour un encadrement potentiel de 82 enseignants chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR). En 2013, 26 thèses ont été soutenues, contre 18 en 2012. Les doctorants proviennent à 60 % d'une autre université que celle de Cergy-Pontoise, 9 % d'une université étrangère ; 43 % des doctorants sont de nationalité étrangère, émanant de 35 nationalités. Au sein de cette école doctorale au caractère pluridisciplinaire marqué, 35 % des doctorants sont des juristes, les autres principales disciplines étant la littérature française et comparée (17 %), les sciences du langage (13 %), l'histoire (10 %) et les sciences de l'éducation (10 %). L'ED est dotée d'une charte des thèses et d'un règlement intérieur adopté en juin 2013, lequel est largement commun avec celui des autres écoles doctorales du site. L'ED DSH dispose d'un budget annuel de 22 000 euros (budget exceptionnellement limité à 18 000 euros pour la seule année 2013).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Bien articulée avec l'UCP, l'ED DSH entretient par ailleurs des liens étroits avec l'IED en ce qui concerne les formations doctorales proposées. Il s'agit en l'occurrence d'un exemple particulièrement réussi de mutualisation des moyens. Elle est également bien insérée dans le PRES UPGO et s'emploie à construire pour l'avenir une coopération avec l'ESSEC Business School (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Sociales) et les Ecoles d'art du site.

Sa politique de financement se concentre sur deux postes principaux, à savoir le financement des soutenances de thèse (qu'elle cherche à alléger par le recours à la visioconférence lors de l'appel à des collègues étrangers pour constituer les jurys) et les aides aux doctorants, principalement en matière de mobilité (ceux-ci s'en montrent pleinement satisfaits). Les inscriptions en thèse font apparaître que le choix des sujets relève des directeurs de thèse et des unités de recherche, l'ED ne s'estimant pas compétente en la matière. Lors de la visite, il a été fait observer qu'un contrôle minimal de la part de l'ED serait le bienvenu afin d'éviter d'éventuelles dérives mettant par exemple en cause la durée de réalisation de la thèse. Les candidats à l'inscription en thèse doivent avoir obtenu une moyenne de 12/20 en 2nde année de master (M2). S'agissant des contrats doctoraux, leur attribution est le fait du conseil de l'ED qui prend sa décision, sans audition, au vu du dossier présenté par le candidat. Le choix s'opère opportunément sur la base de la qualité intrinsèque des candidatures, avec correction à la marge en fonction du laboratoire concerné ; ces modalités ne suscitent pas de controverses en pratique. L'ED organise chaque année en collaboration avec l'IED une journée d'accueil des doctorants.



Le conseil de l'ED est organisé en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 7 août 2006 ; ses prérogatives sont complétées par les dispositions précises et détaillées du règlement intérieur de 2013. Le conseil est composé de manière à faire siéger tous les directeurs des unités de recherche, dans un souci d'équilibre qui traduit également la prégnance de ces unités dans la définition de la politique scientifique de l'école doctorale. Ses comptes-rendus sont disponibles. Il se réunit trois fois par an (y compris pour l'attribution des contrats doctoraux), ce qui est assez peu, mais cela s'explique par le fait que la directrice prend en charge efficacement la gestion des affaires courantes. A cet égard, à défaut d'un bureau agissant en la matière pour la seconder, le comité a fait valoir que la désignation d'un directeur-adjoint constituerait une heureuse initiative.

Un secrétariat pédagogique à temps plein est mis à la disposition de l'ED, dont les doctorants soulignent les qualités et l'excellente disponibilité ; il est épaulé par d'autres personnels de la DIRVED. Une salle de travail et de réunion bien équipée en informatique est dédiée aux doctorants.

S'agissant de la circulation de l'information, elle est apparue tout à fait satisfaisante au comité, appréciation que les doctorants ont au demeurant confirmée. L'ED dispose en effet d'un site Web, qui diffuse de l'information et permet facilement l'accès au système de gestion des données doctorales ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) adopté par l'Université, et commune aux trois écoles doctorales. Des listes de diffusion existent, ainsi qu'un panneau d'affichage. Pour sa part, la directrice communique régulièrement par courriels avec ses collègues et avec les doctorants.

Le périmètre thématique des laboratoires intégrés dans l'ED est nécessairement hétérogène, en raison de la diversité des secteurs disciplinaires qui les caractérisent. A cet égard, il convient de souligner l'effort entrepris par l'ED pour opérer à son niveau une politique de décroisement et d'interdisciplinarité. C'est ainsi qu'elle organise deux cycles de conférences-débats portant respectivement sur l'Europe et la mondialisation.

Les laboratoires de recherche jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'ED en ce qu'ils valident les sujets de thèse et qu'ils assurent, par l'entremise du directeur de la thèse, le suivi des doctorants pendant les trois premières années de la réalisation de la thèse. A ce sujet, le règlement de l'ED adopté en 2013 impose que l'état d'avancement des travaux de thèse soit présenté, publiquement au sein des laboratoires, au moins une fois pendant cette période. Ce n'est qu'à partir de la quatrième année de thèse que l'ED intervient aussi sur ce terrain (voir infra).

Quant à l'ouverture à l'international, elle a fait l'objet d'une attention particulière de l'ED dans le but de répondre aux recommandations formulées dans la précédente évaluation de l'AERES. Cet effort se manifeste par un nombre appréciable de cotutelles (29 en cours pour l'actuel contrat quadriennal, avec 15 pays différents), par des aides à la mobilité internationale en faveur des doctorants, la mise en place d'un label européen et une réflexion menée sur l'extension du programme ERASMUS au doctorat ; la volonté d'afficher l'international comme une priorité dans le prochain contrat est également positive. Reste qu'il est difficile de distinguer en ce domaine ce qui relève des initiatives des unités de recherche et ce qui serait le fruit d'une politique affirmée de l'ED.

Encadrement et formation

Récemment stabilisé, le nombre des doctorants a eu tendance à s'accroître au cours de l'actuel contrat quadriennal, passant de 182 en 2007-2008 à 231 en 2012-2013. L'ED comporte 82 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR, ce qui porte le taux d'encadrement théorique à 2,8. Ce chiffre dissimule des disparités, l'écart allant en réalité de 0 à 12,5 (10,5 désormais), étant entendu que l'ED a pris la sage décision de limiter à huit le nombre maximum de thèses encadrées par HDR. On observera au passage qu'elle a mis en place, sous le contrôle du conseil scientifique de l'UCP, la possibilité pour un enseignant-chercheur non HDR d'être le coencadrant d'une thèse, afin d'améliorer l'encadrement du doctorant et de mieux préparer l'intéressé à soutenir son HDR par la suite.

Dans ce contexte, le nombre des soutenances demeure assez faible en proportion des doctorants inscrits (11 soutenances pour 182 inscrits en 2007-2008, 18 soutenances en 2012-2013 pour 231 inscrits, 26 pour la seule année civile 2013). Cette situation s'explique par le faible taux des thèses financées (25 % tous financements confondus), et corrélativement par le nombre élevé de thèses non financées (75 % dont 30 % sans aucun financement déclaré et 45 % ayant un travail salarié sans rapport avec la thèse). A partir de là, on comprend aisément que le taux effectif des abandons soit sans doute singulièrement plus important que le nombre (toujours inférieur à 10) des abandons explicitement déclarés.

La durée moyenne de la réalisation des thèses s'établit à 5,6 ans sur la durée du contrat, soit 68 mois (5,25 ans en 2013). Ce chiffre, non exceptionnel dans le domaine des sciences humaines, trouve son explication majeure dans le profil des doctorants (sans financements ou ayant une activité salariée extérieure à la thèse, comme par exemple les enseignants du second degré). Dans le but d'améliorer cette situation, l'ED fait aujourd'hui preuve d'un volontarisme



certain. En premier lieu, elle incite les doctorants à achever leur thèse rapidement à l'occasion de leur première demande de dérogation (quatrième année) en procédant à l'évaluation de leur dossier sous l'égide de la directrice ; au stade de la deuxième dérogation, et au-delà, le doctorant est tenu de fournir un tapuscrit de son travail au conseil de l'ED. Cette procédure a parfois conduit à des refus d'inscription. En second lieu, l'ED a institué depuis 2010 des « Entretiens de thèse » consistant pour les doctorants à présenter l'état d'avancement de leurs travaux de recherche pendant une durée de 2 heures. Pour le moment, ce dispositif n'est obligatoire que pour les titulaires d'un contrat doctoral, mais les doctorants auditionnés ont unanimement manifesté leur intérêt pour en bénéficier également.

Les formations doctorales que les doctorants sont tenus de suivre représentent globalement l'acquisition de 18 ECTS (ce nombre étant réduit pour les salariés à temps plein). Pour l'essentiel, elles sont dispensées dans le cadre de l'IED, mais des systèmes d'équivalence calculés en ECTS ont été instaurés dans le cas de formations suivies dans d'autres universités françaises et étrangères. Etant entendu que l'anglais est obligatoire, chaque doctorant doit valider au moins une formation dans chacun des quatre volets offerts : méthodologie et outil de la thèse, projet professionnel et connaissance du monde des entreprises, suivi scientifique et culture générale, internationalisation. Cette offre de formation est tout à fait pertinente car elle correspond aux besoins qui se font ordinairement sentir dans une école doctorale ; elle est d'autre part variée et consacre un équilibre entre formations professionnalisantes et académiques (même si les doctorants historiens regrettent pour leur part que ce second aspect soit insuffisamment développé). Toutes les formations proposées font l'objet d'une évaluation de la part des doctorants, mais ne donnent pas précisément lieu à une évaluation des compétences acquises.

L'ouverture de l'ED au niveau national est patente : 60 % des doctorants ont obtenu leur M2 dans une autre université que celle de Cergy-Pontoise ; ce chiffre est satisfaisant si l'on songe à l'environnement concurrentiel auquel est confrontée cette Université. Quant à l'ouverture internationale, elle ne semble pas résulter d'une politique affirmée par l'ED. Elle n'en est pas moins réelle, dans la mesure où les cotutelles sont en nombre appréciable, où 25 % à 38 % du budget sont consacrés au financement de colloques et de déplacements scientifiques des doctorants à l'étranger, où il existe un partenariat étroit avec la Pologne, sachant en outre que l'un des quatre volets proposés en formations doctorales concerne l'internationalisation.

On notera également que l'IED organise désormais chaque année des Doctoriales auxquelles participent, avec grande satisfaction, l'essentiel des doctorants de l'ED DSH. Quant à l'organisation de journées scientifiques, elles sont jusqu'à présent l'apanage des laboratoires. Toutefois, il est envisagé, à partir de 2014, de mettre en place une manifestation scientifique de deux ou trois jours au cours de laquelle les doctorants des trois écoles doctorales de l'UCP participeraient.

S'il est vrai que l'ED s'est préoccupée sérieusement de pratiquer l'évaluation interne (pour les formations dispensées, et désormais par la présentation de deux questionnaires au cours de la thèse, en deuxième année et avant la soutenance), elle n'en est encore qu'au stade de la réflexion, en collaboration avec l'IED et les autres écoles doctorales, sur la mise en place d'un livret de compétences des doctorants valorisant leur formation scientifique de haut niveau.

Suivi et Insertion

Le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs souffre du handicap majeur que représente le faible sentiment d'appartenance des docteurs à l'institution dont ils sont issus. En l'espèce, l'ED s'appuie sur les enquêtes réalisées par le SERVED, et sur les liens qu'elle entretient avec une association de doctorants de l'Université à laquelle elle recommande du reste de s'étendre aux docteurs. Elle songe à la création d'une page Facebook ou à l'utilisation d'un compte Twitter.

Pour l'heure, les taux constatés de réponse aux enquêtes sont malheureusement trop bas, même s'ils se sont améliorés (18 % en 2007-2008, 46 % en 2008-2009, 37 % en 2009-2010). Pour autant, ces résultats font apparaître une insertion satisfaisante dans le milieu académique : parmi les 45 docteurs pour la période de référence 2007-2010, on dénombre quatre maîtres de conférences, un professeur des universités, et deux enseignants-chercheurs recrutés dans des universités étrangères. La poursuite en post-doctorat est, quant à elle, très faible, comme c'est souvent le cas dans les secteurs disciplinaires concernés ; l'insertion dans le secteur privé demeure très difficile à évaluer en raison de la faiblesse des retours.

Quant à l'impact de l'analyse de l'insertion des docteurs sur le fonctionnement global de l'ED, il est à la mesure des faiblesses que comporte cette analyse. Il se traduit essentiellement par le souci de proposer des formations professionnalisantes qui devraient faciliter une insertion professionnelle aux doctorants qui ne voudraient (ou ne pourraient pas) s'insérer dans le monde académique. Sans données suffisamment précises et étoffées sur le suivi de ses doctorants, l'ED ne pourra pas l'utiliser comme outil de pilotage de l'ED, qu'il s'agisse de sa politique scientifique, du recrutement des doctorants et de leur offre de formation.

- Appréciation globale :

L'ED DSH est bien insérée dans le dispositif global de l'Université de Cergy-Pontoise. Les liens très étroits qu'elle entretient avec l'Institut des Etudes Doctorales sont tout à fait exemplaires en ce qu'ils permettent aux doctorants de bénéficier d'une formation de qualité, qu'ils apprécient d'ailleurs très largement.

Les progrès accomplis depuis la dernière évaluation de l'AERES sont significatifs à plusieurs points de vue. Il s'agit notamment des efforts déployés en matière de décloisonnement dans une ED à caractère pluridisciplinaire et des actions entreprises à l'international. Certaines difficultés, le plus souvent inhérentes aux disciplines de sciences humaines, subsistent néanmoins. Tel est le cas notamment de la durée des thèses et du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs. Au total, même si des améliorations sont encore nécessaires, l'ED se situe donc sur une pente ascendante de qualité qu'il convient de souligner.

- Points forts :

- Dynamisme de la direction de l'ED dans son animation quotidienne.
- Effet positif de l'articulation avec l'IED en ce qui concerne les formations proposées aux doctorants.
- Effectivité de la vie de l'ED qui en fait une école utile pour ses doctorants (accueil, Doctoriales, encadrement, qualité de l'information diffusée, etc.).

- Points faibles :

- Difficulté de l'ED pour affirmer son identité et sa politique scientifique propre par rapport à l'IED et aux unités de recherche qui la composent.
- Suivi des docteurs non satisfaisant.
- Abandons de thèses encore trop nombreux.
- Suivi des doctorants (encore) perfectible.

Recommandations pour l'établissement

Un effort devrait être entrepris pour améliorer le suivi des docteurs. Il serait sans doute utile d'envisager à cet égard la création d'un observatoire de l'insertion professionnelle dans le cadre de l'Université. La participation des laboratoires dans la collecte des données constituera aussi un élément.

La gouvernance de l'ED gagnerait à être renforcée, par la mise en place d'un bureau et/ou d'un directeur adjoint.

L'encadrement des doctorants pourrait être amélioré par implication de l'ED dans l'état d'avancement des thèses dès les trois premières années du cursus doctoral, et par l'organisation de soutenances blanches en fin de parcours doctoral. Les « entretiens de thèses » devraient être généralisés à tous les doctorants.

Il serait judicieux que l'ED s'emploie à établir des partenariats plus nombreux et plus variés à l'international.



Observations de l'établissement

FRANÇOIS GERMINET

Président

STEPHANE SERFATY

Vice-Président Recherche

Université de Cergy-Pontoise

33 Boulevard du port

95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

téléphone 33 (1) 34.25.61.25

télécopie 33 (1) 34.25.61.27

Madame Anne CAMELLERI, Déléguée Scientifique

représentant l'AERES

Monsieur Jean ROSSETTO, Président du Comité d'experts

Messieurs les membres du Comité d'experts

Cergy, le 6 juin 2014

Affaire suivie par : Laurence PUECHBERTY

Téléphone : 06.78.85.37.95

Objet : Réponse aux observations sur le pré-rapport de l'école doctorale Droit et Sciences Humaines – n°284.

La présidence de l'université, la directrice de l'école doctorale et l'ensemble des membres de l'école doctorale ont pris acte du pré-rapport du comité de visite AERES et ont analysé très attentivement ce rapport sur les activités, et projets de l'école doctorale lors de la visite AERES du 13 février 2014.

Le président de l'université, le vice-président de la recherche et la directrice de l'école doctorale remercient le comité d'évaluation pour le travail réalisé par les membres du comité d'experts, la qualité des échanges, l'état d'esprit constructif qui a prévalu durant les diverses présentations et discussions.

L'école doctorale de Droit et Sciences Humaines partage un grand nombre des remarques faites par l'AERES, et apprécie que les efforts fournis depuis plusieurs années aient été relevés. Les conclusions auxquelles le rapport aboutit sont également partagées pour l'essentiel, avec cependant deux limites principales sur lesquelles il nous paraît nécessaire de revenir.

La première remarque concerne l'identité de l'école doctorale qui a été relevée comme un point faible, mais sans faire l'objet pour autant d'une recommandation. Le rapport relève une "difficulté de l'ED pour affirmer son identité et sa politique scientifique propre par rapport à l'IED et aux unités de recherche".

Ce défaut d'identité et de politique scientifique ne nous paraît pas fondé. En effet, depuis quatre ans l'Ecole doctorale affirme son identité et son autonomie dont les doctorants et les enseignants-chercheurs ont sans conteste conscience. Celle-ci s'affirme par deux traits principaux. D'abord, une politique scientifique propre de décloisonnement des disciplines, là où les laboratoires sont davantage concentrés sur leurs propres domaines. Par des conférences et séminaires transversaux, l'école doctorale s'attache à faire rencontrer les doctorants dépendant de plusieurs unités de recherche, travaillant sur plusieurs disciplines, afin d'ouvrir et d'enrichir leur recherche sur des domaines connexes. Cette politique est propre à l'école doctorale, et dissociée très clairement de l'IED dont le rôle principal, vis-à-vis des doctorants, s'attache essentiellement à développer des formations professionnalisantes. Une politique claire et volontariste de suivi des doctorants est, ensuite, particulièrement affirmée par l'école doctorale et dissociée tant de l'IED, dont le champ de compétence y est étranger, que des unités de recherche. Alors que celles-ci ont pour charge de veiller à l'avancement des travaux les trois premières années, l'école doctorale a mis en place une procédure intense de suivi personnalisé à compter de la 4ème année d'inscription, première année dérogatoire : étude détaillée et personnalisée du parcours de chacun des doctorants, lecture de leur manuscrit, recommandations personnalisées, ...).

Au regard des informations complémentaires fournies ci-dessus, nous sommes bien entendu preneurs de suggestions supplémentaires.

La deuxième remarque est relative à l'encadrement des doctorants et au suivi encore perfectible. Sur ce caractère perfectible du suivi, l'école doctorale en a tout à fait conscience, particulièrement en ce qui concerne les trois premières années pour lesquelles l'école doctorale se contente de renvoyer aux unités de recherche. Cependant, le rapport recommande que ce soit l'école doctorale qui s'implique encore davantage dans ce suivi. Il apparaît ainsi essentiel que ce suivi s'effectue en concertation avec les unités de recherche dans la mesure où celles-ci sont responsables de l'encadrement des doctorants.

L'école doctorale apprécierait donc une implication plus forte des unités de recherche, ce que le rapport pourrait relever afin de faire partager la charge de ce suivi tout en faisant de cet encadrement une cause plus collective. L'Ecole doctorale est évidemment prête à donner l'impulsion de ce suivi et à s'assurer de son existence, mais ne peut pas le réaliser elle-même comme elle le fait déjà à compter des années dérogatoires d'inscription.

Nous espérons que ces précisions répondront aux questionnements du comité d'experts AERES.

Nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

François GERMINET
Président de l'université de Cergy-Pontoise

